

RÈGLEMENT NO 293-05

**RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LE LOTISSEMENT DANS LA VILLE DE DESBIENS, EN CONFORMITÉ DES OBJECTIFS DU PLAN D'URBANISME ADOPTÉ PAR LA VILLE DE DESBIENS SOUS LE RÈGLEMENT 291-05, DE MÊME QU'EN CONFORMITÉ DES OBJECTIFS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST ET DES DISPOSITIONS DE SON DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE.**

**PRÉAMBULE**

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal a adopté un plan d'urbanisme sous le numéro 291-05;

**ATTENDU QU'**un schéma d'aménagement a été adopté par la MRC Lac-St-Jean Est et que la Loi prescrit la conformité du règlement de zonage aux objectifs de ce schéma et aux dispositions de son document complémentaire;

**ATTENDU QUE** des règlements de zonage et de construction sont aussi adoptés par la Ville de Desbiens sous les numéros 292-05 et 294-05;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'abroger le règlement de lotissement adopté en vigueur et tout autre règlement portant sur le même objet en particulier le règlement 212-91, et de le remplacer par le présent règlement;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil municipal tenue le 7 février 2005.

**À CES CAUSES :**

il est proposé par le conseiller Richard Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 293-05 intitulé « Règlement de Lotissement ».

Que le texte intégral du volume intitulé « Municipalité de Desbiens, Règlements d'urbanisme, Règlement de lotissement 293-05 » fait partie intégrante comme s'il y était ici au long reproduit.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Johanne Vézina  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Fernand Lapointe  
Secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 7 février 2005  
ADOPTÉ LE: 4 avril 2005  
PUBLIÉ LE: 13 août 2005

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Fernand Lapointe, secrétaire-trésorier de la Ville de Desbiens, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public dans le journal Le Lac-St-Jean, édition du 13 août 2005, avis relatif au règlement numéro 293-05 et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie en date du 9 août 2005.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 août 2005.

Fernand Lapointe  
Secrétaire-trésorier